

Investir via des Contrats de Développement Territorial

En tant que chef de file de la cohésion territoriale, le Conseil départemental de Vaucluse a investi sur tous les cantons durant les six années précédentes.

Les travaux réalisés l'ont été soit de manière directe (aménagement routiers, réhabilitation de collèges, travaux sur des bâtiments, etc.) soit au travers de la contractualisation avec les communes et les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cependant, pour optimiser encore ses investissements et mieux aménager le territoire, le Conseil départemental de Vaucluse travaille à la mise en place de Contrats de développement territorial.

Ces contrats, élaborés en lien avec les élus des cantons concernés, permettront de programmer des investissements, dans le cadre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à construire.

Différents du dispositif de contractualisation, les Contrats de développement territorial pourraient en outre faire l'objet de financements croisés avec d'autres acteurs publics tels que le Conseil Régional, l'État ou même l'Europe.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09